

Procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026

Le vendredi 24 avril 2026 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 avril 2026, s'est réunie.

Secrétaire de la séance : GUERIN Stéphane

Présents : DENNY Eric, LUKAS Monique, HACHAIR René, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, HEMERY Christelle, KELLE Michaël, DENNY Audrey, HEIDINGER Hervé, BENKHELIF Cédric, GARCIA Audrey, MUNCH Julien, GRAFF Crystal, MEESEMAECKER Baptiste

Absents excusés : KRIEG Jessica représentée par LUKAS Monique

Absents non excusés : --

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Approbation du rapport sur l'eau 2025
- Création et composition des commissions communales
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Attribution de subventions aux associations
- Acquisition de l'immeuble et du terrain situés 120 rue de Lorraine
- Révision des tarifs de location de la salle communale
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Vote du budget annexe boulangerie 2026
- Vote du budget principal 2026
- Divers

Délibérations du conseil

2026_DE_13 **Objet : Approbation du rapport sur l'eau 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le fonctionnement du service public de l'eau.

Le Maire donne lecture du rapport établi pour l'année 2025 par le Président du Syndicat intercommunal des Eaux de Lorquin-Gondrexange, auquel adhère la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport annuel sur l'eau 2025 (annexé à la présente délibération)
- **Charge** Monsieur le Maire de tenir ce document à la disposition des habitants.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_14 **Objet : Création et composition des commissions communales**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché ».

Sur la base de ces éléments, il est proposé de créer 4 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Finances et budgets : préparation du budget primitif, examen des subventions aux associations, suivi des demandes de subventions, taux d'imposition, études d'offres de prêts, etc...
- Travaux, urbanisme et sécurité : travaux et entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du cimetière, de l'étang et de l'éclairage public, suivi de la carte communale, cours d'eau (Sanon et affluents)
- Affaires sociales et santé : lien avec les écoles et le périscolaire, seniors, naissances, logements communaux, etc...
- Environnement, cadre de vie, vie associative et communication : organisation des événements, fêtes et cérémonies, nouveaux arrivants, gestion de la salle communale, fleurissement, illuminations et décorations, communication (articles journaux, site internet, Facebook, bulletin).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De créer** 4 commissions communales telles que listées ci-dessus.
- **De désigner** les membres de chaque commission comme suit (le Maire étant membre de droit) :
 - Finances et budgets : Monique LUKAS, René HACHAIR, Aurélie GRAFF, Audrey GARCIA, Jessica KRIEG
 - Travaux, urbanisme et sécurité : René HACHAIR, Michaël KELLE, Baptiste MEESEMAECKER, Cédric BENKHELIF, Christelle HEMERY, Julien MUNCH et Stéphane GUERIN
 - Affaires sociales et santé : Aurélie GRAFF, Hervé HEIDINGER, Christelle HEMERY, Jessica KRIEG, Audrey GARCIA et Audrey DENNY
 - Environnement, cadre de vie, vie associative et communication : Monique LUKAS, Michaël KELLE, Baptiste MEESEMAECKER, Crystal GRAFF, Jessica KRIEG, Cédric BENKHELIF, Audrey DENNY et Audrey GARCIA

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_15 Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
--

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de procéder à un vote à un scrutin public.

Liste 1 :

Sont candidats au poste de titulaire :

M. René HACHAIR
M. Baptiste MESSEMAECKER
M. Michaël KELLE

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Julien MUNCH
Mme Audrey DENNY
Mme Monique LUKAS

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. René HACHAIR
M. Baptiste MESSEMAECKER
M. Michaël KELLE

- délégués suppléants :

M. Julien MUNCH
Mme Audrey DENNY
Mme Monique LUKAS

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_16 Objet : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
--

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

PETRY Colette	MICHEL Hervé
LEBOUVIER Daniel	HAENEL Chantal
DENNY Geneviève	LEGRAND Bernard
MEESEMAECKER Baptiste	MARCHAL Gilles
PIERSON Alain	HOUPIIN Pascal
GUIOT Marie-Pierre	HOSTERT Valérie
HACHAIR René	HUMBERT Yannick
SEYER Georges	ANSTETT Yves
MISCHLER Mireille	HEMERY Christelle
BLAISE Gaëlle	BENKHELIF Cédric
CORNELIUS Jean-Didier	LUKAS Monique
ROUSSEL Kévin	KELLE Michaël

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_17 Objet : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions transmis par les associations locales :

Association	Objet de la demande	Montant sollicité
Section A.M.C (Association des Mutilés Combattants et Victimes des Guerres) d'Avricourt-Blâmont	Participation aux frais de fonctionnement (achat de plaques, de médailles, déplacements, devoir de mémoire)	Non précisé
Club du Temps Libre d'Avricourt	Participation au financement de la sortie asperges	800 €
Association Le Trèfle de Cirey-sur-Vezouze	Participation au fonctionnement de l'association	Non précisé
Chiens guides de l'Est	Aide à l'achat de laisses d'éducation, de harnais de guidage pour chien, de nourriture pour chien, etc...	Non précisé
ADMR de Blâmont (service à la personne)	Participation au fonctionnement de la structure	Non précisé
Association patrimoine de Belles-Forêts	Soutien aux actions éducatives de la Maison du Clément	350 €
Ligue contre le cancer	Participation au fonctionnement de l'association	Non précisé

Après délibération, les membres du conseil décident :

- **De valider** les subventions suivantes pour l'année 2026 :
 - Section A.M.C d'Avricourt-Blâmont : 50 €
 - Club du Temps Libre d'Avricourt : 800 €
 - ADMR de Blâmont : 50 €
 - Association patrimoine de Belles-Forêts : 150 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- **De charger** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_18 Objet : Acquisition de l'immeuble et du terrain situés 120 rue de Lorraine

Monsieur le Maire indique qu'il s'est entretenu avec Monsieur LACOURT, propriétaire de la maison située 120 rue de Lorraine (section 02, parcelle 329) et du terrain attenant (section 02, parcelle 330).

Ce dernier a fait une proposition de vente de l'ensemble à la commune pour un montant de 85 000 € (hors frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'accepter** l'achat des parcelles n° 329 et 330 de la section 02 situées 120 rue de Lorraine au prix de 85 000 € (Hors frais de notaire) à la famille LACOURT ;
- **De confier** l'exécution de cette décision à Monsieur le Maire par le biais d'un notaire
- **D'autoriser** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'achat de ces biens
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget Principal 2026.

Délibération : adoptée à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention

2026_DE_19 Objet : Révision des tarifs de location de la salle communale

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle communale sont inchangés depuis le 10 décembre 2021 malgré les différentes augmentations des coûts de fonctionnement et les investissements réalisés en 2025 (vaisselle, mobilier, etc...).

Il convient donc de revoir les tarifs de location, ainsi que la facturation de la vaisselle en cas de casse ou de perte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De modifier** la tarification de la location de la salle communale tel qu'indiqué en annexe 1
- **De valider** les tarifs de remplacement de la vaisselle et du mobilier en cas de casse ou de perte tel qu'indiqué en annexe 2.
- **D'accepter** le règlement mentionné en annexe 3.
- **De valider** la procédure de location définie en annexe 4
- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_20 Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour l'année 2026, il propose d'augmenter légèrement la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Fixe** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,57 %
- taxe d'habitation : 16,42% (au lieu de 14,75 %)

- **Charge** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_21 Objet : Vote du budget annexe boulangerie 2026

Vu les résultats antérieurs reportés,
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025,
Vu les états des dépenses engagées et restant à réaliser,

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOpte** le budget annexe Boulangerie 2026 comme suit :
 - Section de fonctionnement dépenses et recettes : 23 889,00 €
 - Section d'investissement dépenses et recettes : 36 475,88 €.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026_DE_22 Objet : Vote du budget principal 2026

Vu les résultats antérieurs reportés,
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025,
Vu les états des dépenses engagées et restant à réaliser,

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Principal 2026 comme suit :
 - Section fonctionnement dépenses et recettes : 692 826,12 €
 - Section d'investissement dépenses et recettes : 327 442,90 €

Délibération : adoptée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ **Informations diverses :**
 - Monsieur le Maire expose la demande de dérogation scolaire d'une famille de la commune qui souhaite inscrire son enfant à l'école de Moussey à la rentrée de septembre 2026. Après avoir longuement débattu et malgré les arguments donnés par la famille, il a été décidé à la majorité des voix (2 abstentions) de refuser cette demande.
 - Prêt de chalets à l'ESAM pour la marche gourmande du 24 mai : la manipulation sera effectuée par des membres du conseil des 2 communes
 - Logement communal situé au 2^{ème} étage de l'école : les locataires ont donné leur préavis qui se terminera le 20/07/2026.
 - Visite de la famille du Capitaine PICO à Avricourt le samedi 23/05 : Le Capitaine Anthony M. PICO a commandé la compagnie ayant mené l'attaque lors de la libération d'Avricourt en novembre 1944. Son fils souhaite se rendre sur les lieux qui ont marqué son parcours. Christelle HEMERY est en contact avec lui et organise la journée de visite. La présence des membres du conseil municipal à cette occasion est très importante.
 - Fête patronale : le Maire indique qu'il n'y aura malheureusement pas de fête patronale cette année car les forains qui venaient habituellement ont arrêté leur activité. La recherche d'autres forains est en cours mais ils n'ont plus de disponibilité pour cette année.

✓ **Manifestations à venir :**

- Samedi 25/04 à 19h00 : Repas antillais des Arboriculteurs
- Du 30/04 au 02/05 : fête patronale organisée par l'ESAM à Bataville
- Vendredi 08/05 : dépôt de gerbe à Avricourt à 9h45 puis cérémonie à Moussey : messe à 10h30 suivie de la cérémonie au Monument aux Morts et d'un vin d'honneur. A cette occasion, les enfants des écoles liront un texte composé en classe.
- Du 08 au 10/05 : présence du cirque Azurias au stade : le maire a pu négocier un forfait de 300 € permettant à tous les enfants de rentrer gratuitement. Seuls les parents paieront leurs entrées.
- Dimanche 24/05 : Marche gourmande organisée par l'ESAM et Sanon Sports et Loisirs à Moussey. Le parcours prévu est de 12 km avec 6 arrêts pour les repas. Les inscriptions sont pratiquement complètes.
- Jeudi 04/06 : sortie asperges organisée par le Club du Temps Libre en Alsace.

✓ **Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 19 juin 2026**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 21h30.

DENNY Eric
Président de séance



GUERIN Stéphane
Secrétaire de séance

